



ADDENDA No 1

FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - Appel de projets 2026

Date de publication : 9 septembre 2026

1. OBJET DE L'ADDENDA

Le présent addenda vise à apporter des modifications aux modalités de l'appel de projets 2026 du Fonds de développement culturel.

Les présentes modifications concernent exclusivement le volet 2 – Projet dédié aux aînés.

Les dispositions du présent addenda font partie intégrante des documents relatifs à l'appel de projets. En cas de divergence entre les documents initiaux et le présent addenda, les dispositions du présent addenda prévalent.

2. MODIFICATION – PÉRIODE DE DÉPÔT

Pour le volet 2 – Projet dédié aux aînés, la période de dépôt initialement prévue du 10 juillet au 7 septembre 2026 est prolongée jusqu'au 16 septembre 2026.

3. MODIFICATION – MODALITÉS DE DÉPÔT

Pour le volet 2 – Projet dédié aux aînés, l'obligation d'obtenir un rendez-vous avec le conseiller en développement de la culture de la MRC du Granit avant le dépôt d'un projet est temporairement levée.

Par conséquent, aucune validation préalable de l'admissibilité auprès du conseiller n'est requise avant le dépôt d'une demande.

Les documents requis doivent être transmis en format numérique à Annie Hébert, à l'adresse suivante : ahebert@mrcgranit.qc.ca

Aucun envoi papier ne sera accepté.

4. PRÉCISION

Toutes les autres modalités de l'appel de projets demeurent inchangées. Les modifications prévues au présent addenda s'appliquent uniquement au volet 2 – Projet dédié aux aînés.